

RCS : NIMES  
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00295  
Numéro SIREN : 825 139 082  
Nom ou dénomination : 1501 BEAUTES

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/011325

Certifié Conforme à l'original.

Formulaire obligatoire (art. 1-12 Statuts  
A fin du Code Général des Impôts)

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

Désignation de l'entreprise S.A.S.U 1501 BEAUTES Néant

Adresse de l'entreprise LEVESQUE 30610 SAUVE

Numéro SIRET \* 8 2 5 1 3 9 0 8 2 0 0 0 1 0 **B 4325**

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 694	1 345	
	4 989		3 295			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	800	800	
	800					
	<b>Total I (5)</b>	044	048	2 494	2 145	
	5 789		3 295			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	600		
	600					
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	15 515	10 407
		Autres * (3)	072	074	1 777	1 089
	1 777					
	Valeurs mobilières de placement	080	082	5 000	5 000	
	5 000					
	Disponibilités	084	086	43 242	44 007	
	43 242					
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	<b>Total II</b>	096	098	66 135	60 502	
	66 135					
	<b>Total général (I+II)</b>	110	112	68 628	62 647	
	71 923		3 295			

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		200	200
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		20	20
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	36 494	29 445
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		15 630	17 049
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	142		52 345	46 714
	Provisions pour risques et charges	154	<b>Total II</b>		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 922	4 194
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	12 361	11 738
	255				
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	176		16 284	15 932	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		68 628	62 647	

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 537
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

*Certificat Original*

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2021

Page 4

Formulaire obligatoire établi le 02 Septembre 2021 A la suite du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise <b>S. A. S. U 1501 BEAUTES</b>		Exercice N clos le <b>31 12 2020</b>		Néant		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N-1 clos le <b>31 12 2019</b>				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		biens						
		services *	217		218	75 619	70 687	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 800		
	Autres produits				230	2	780	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	80 421	71 467	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	23 522	24 557		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243	329	244	688	444		
Rémunérations du personnel *				250	29 214	17 016		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 504	8 487		
Dotations aux amortissements *				254	1 188	1 043		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1	0		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	67 117	51 546		
<b>I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	13 304	19 921		
PRODUITS FINIS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	38	136	
	Produits exceptionnels (IV)				290	4 200		
	Charges financières (V)				294	1		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *				306	1 911	3 008	
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	15 630	17 049	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col 2		312	15 630	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 911		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		( Part de loyers dispensés de réintégration )	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 bis A)	987	Zones de revitalisation de la dév. (44 septies)	127	Zones de revitalisations rurales (44 quinquies)
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 43 dixsepties)	991		
Déduction ZFA NG (44 quinquies)		345	Investissements outre-mer	344	Crédits dus au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 septies)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	12 741	354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				370	12 741	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**1501 BEAUTES**  
**Société par actions simplifiée**  
au capital de 200 €  
Siège social : CENTRE EQUESTRE LA BARDETTE  
  
30160 SAUVE  
RCS NIMES : 825 139 082

**DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**en date du 30 JUIN 2021**

L'an Deux mille vingt et un,  
Le trente juin, à dix heures,  
Mme LENOBLE, associée unique de la société 1501 BEAUTES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de présidente, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Puis elle examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération de la présidente,

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

**PREMIÈRE DECISION**

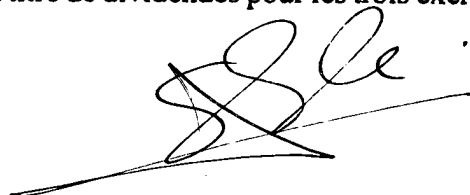
L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'elle les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

**DEUXIÈME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 15 630 euros, de la manière suivante :

- en totalité au compte "autres réserves", soit .....	15 630 €
 Total	<hr/> 15 630 €

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :



<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
31/12/2019.....	10 000.00 €
31/12/2018.....	0.00 €
31/12/2017.....	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME DECISION**

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

### **QUATRIEME DECISION**

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### **CINQUIEME DECISION**

A l'occasion de la présente assemblée, l'associée unique décide de s'attribuer pour ses fonctions de Présidente, une rémunération annuelle brute pour cet exercice de 29 214 €uros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'associée unique**  
Mme SANDRINE LENOBLE

